

Le Récurseur



Journal de Lyon & du Midi.



On s'abonne à Lyon, place Saint-Jean, N.° 5; et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes.

LYON.

Nous sommes vraiment dans le siècle des prodiges ; on n'avait point encore vu les propriétaires d'un pont renoncer volontairement à un droit de péage ; au contraire ils demandaient un poste militaire pour assurer main-forte aux employés à la recette. Ce matin M. Niogret qui se prétend, bon gré mal gré, propriétaire du Pont-Neuf (dit pont Volant) sur la Saône, a établi à la tête de ce pont un détachement de gendarmerie, non-seulement pour affranchir le pont de tout péage, mais encore pour interdire aux passagers toute excuse envers les employés. Une foule de curieux s'est à musée de cette espièglerie de M. Niogret et de la triste figure des employés.

Audi alteram partem : Tel est le conseil que donne Voltaire à propos des écrivains de parti, et telle est la devise que nous avons choisie. Nous tâcherons de la justifier par notre impartialité.

Ainsi, par exemple, si le *Drapeau Blanc* accuse le *Constitutionnel* de vouloir pervertir la morale et renverser le gouvernement, nous rapporterons l'accusation ; mais si le *Constitutionnel* répond froidement à son fougueux adversaire qu'il ne sait ce qu'il dit ; nous nous garderons bien d'omettre sa défense. Le silence est souvent une perfidie, et on peut également nuire à quelqu'un, par ce qu'on ne dit pas, comme par ce qu'on dit. La réticence a même, dans ce cas, quelque chose de plus odieux ; c'est qu'elle peut s'allier avec un air de franchise qui rend encore plus dangereux les coups portés à l'abri du masque de la loyauté.

Pour nous, spectateurs sans passions et observateurs sans pré-vention, nous regarderons la lutte assis sur la barrière du champ, et nous tiendrons un registre exact et fidèle des coups portés, parés, reçus et rendus ; mais si quelque combattant venait nous jeter le gant, nous saurions accepter son défi, et descendre à notre tour dans l'arène.

Cependant notre caractère est pacifique, nos intentions n'ont rien d'hostile ; et nous sommes plus portés à concilier les partis qu'à les aigrir.

Il est déjà assez déplorable pour tout bon citoyen de voir cet amas d'injures, d'outrages, de mensonges, d'accusations perfides, de calomnies gratuites ou intéressées, qui, depuis nombre d'années, ont servi tour-à-tour à colorier des haines, et à justifier des excès. Ne serait-il pas tems enfin qu'un peu de bonne foi fut apportée dans la discussion ? On ne dirait pas moins de ses adversaires le mal que l'on en pense, mais l'on ne nierait pas le bien que l'on en croit. A entendre les Wighs, les Torys ont trahi l'Angleterre ; à entendre les Torys, tout Wigh a sacrifié l'état à ses intérêts. Si l'on voulait les en croire, il n'y aurait pas un seul homme de bien dans la nation. Pour leur propre intérêt donc, il faut se persuader qu'il en ont tous menti, et c'est ce que le lecteur croira, s'il lui plaît.

—Le *Journal des Débats*, dans son numéro du 8, contient une longue réponse de M. de Bonald à M. de Jouffroy.

Reprenant la discussion sur la question entamée, M. de Bonald distingue deux légitimités : celle des personnes et celle des choses. La première qui est celle des familles anciennement régnantes, « est, dit-il, un dogme sacré chez les peuples chrétiens et dogme religieux autant que politique, subordonné toutefois à la volonté de Dieu qui transporte quand il lui plaît, l'empire d'une famille et d'un peuple à une autre famille et à un autre peuple. La seconde, ajoute l'écrivain, est, comme les essences des choses, indépendante de Dieu même ; puis- qu'elle est l'expression de sa volonté qui ne peut changer, et qu'elle constitue les lois générales de l'ordre moral ou physi- que que l'on appelle aussi la nature des choses. » Et pour appuyer son raisonnement, M. de Bonald va citant tour-à-tour, les abeilles qui sont soumises à des lois générales dont elles ne s'écartent jamais ; la Sagesse qui a dit : *Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt* ; et le Philosophe de Genève qui s'exprime en ces termes : « Si le législateur, se trompant dans son objet, établit un principe différent de celui qui naît de la nature des choses, l'état ne cessera d'être agité jusqu'à ce qu'il soit détruit ou changé, et que l'invincible nature ait repris son empire. »

C'est de ce grand principe que part M. de Bonald pour attaquer à la fois J. J. Rousseau dont il s'appuie et M. de Jouffroy qui est son adversaire ; et c'est ainsi que d'attaque en attaque il va jusqu'à s'en prendre au parti libéral tout entier. » Les écrivains libéraux » ne manquent, dit-il, ni de correction, ni d'élégance ; tous » les artifices du style leur sont familiers et surtout l'hyperbole, » le sophisme et le sarcasme ; mais ce ne sont là que les formes » de l'esprit, et ils n'en ont pas le foad ; car ils se sont tous, » même les plus habiles, toujours trompés et se trompent encore » et leurs opinions politiques ne sont que des chimères de l'am- » bition, les vœux de la haine, les rêves de l'ignorance. Ils res- » semblent à ces hommes qui, avec tous les dehors de la vi- » gueur et de la santé, atteints de quelque vice organique, sont » toujours faibles et valétudinaires. »

Qu nous nous trompons fort, ou M. de Bonald oublie en ce moment la courtoisie des tems antiques.

— On écrit de Marseille :

Une scène comique a égayé fort à propos le public, au moment où la frégate allait être lancée (1). La foule des plebéiens avait escaladé un petit bâtiment qui se trouvait sur le chantier ; ces messieurs ont reçu l'ordre de descendre et ils ont obéi ; un seul s'est obstiné à rester. Aussitôt les pompiers ont dirigé contre le curieux tenace, une masse d'eau considérable ; celui-ci, déterminé à soutenir un siège, a ouvert son parapluie qu'il avait apporté pour le soleil, et retranché derrière ce rempart de soie, il a détourné l'inondation. Cinq assauts consécutifs n'ont pas obtenu un succès plus heureux. Les assiégeans aquatiques ont alors offert au héros une honorable capitulation ; pour toute réponse le héros a rouvert son parapluie ; et les Pompiers ont levé le siège. L'enceinte a retenti d'applaudissemens ; tant il est vrai de dire que le courage trouve toujours des admirateurs.

CORRESPONDANCE.

Francfort, 5 novembre.

Il n'est pas aisé encore de débrouiller la vérité parmi les contes de toute façon, dont on berce la crédulité du public.

Une grande partie du haut commerce, et surtout les maisons juives, ont en horreur la seule pensée d'une guerre entre la Porte et la Russie. L'émancipation des Grecs serait, en effet, un coup terrible pour nos spéculateurs du Levant. Comme cette nation était déjà en possession de faire presque seule le commerce dans les vastes états du Grand-Seigneur, et que la haine qu'elle s'est attirée de la part des Turcs et de leur gouvernement même, dans le cas d'une pacification, ne lui permettra pas de long-temps de se livrer aux affaires, les négocians européens, juifs ou chrétiens, espèrent exploiter seuls le commerce de l'Orient.

Hier encore me trouvant dans une réunion avec beaucoup de négocians distingués par leur fortune et par l'ancienneté de leurs maisons, j'eus occasion de me convaincre qu'en dépit de toute nouvelle contrainte, tous ceux d'entre eux qui sont dans l'habitude de faire des affaires avec le Levant, persistaient dans l'assurance que la paix ne serait pas rompue. Mais rien ne m'étonna comme le raisonnement d'un riche Israélite, qui ne craignit pas de soutenir ouvertement que la guerre n'éclaterait pas, parce que *les enfans d'Israël sauraient bien l'empêcher*.

Si nous l'avions voulu, dit-il, le Grand-Seigneur serait déjà chassé de l'Europe. Mais nous connaissons nos forces, et nous savons que c'est par notre main que le bien et le mal seront répartis. Tant que nous resterons unis, le champ sera à nous, et le cours de l'Europe sera coté selon notre échelle. Le Seigneur, ajouta-t-il, d'un ton d'inspiration, a mis nos richesses dans la balance, pour que l'univers apprît que la paix et la guerre viennent de lui. Un grand nombre d'assistans resta stupéfait ; mais l'arrêt du Juif n'eut pas moins la vertu d'un oracle. Le cours des actions de l'emprunt de Rothschild resta coté à 108.

Cette singulière influence qu'on attribue à quelques maisons juives, et qui n'est passans réalité, vous expliquera de reste cette continuité de nouvelles politiques insérées sur les journaux de Francfort, et corroborées par les correspondances commerciales qui vont toutes à cette conclusion : *Les apparences sont pour la paix*.

(1) Voir notre n.° d'hier : CORRESPONDANCE Marseille.

Il n'y a pourtant rien de moins clair que ces apparences. Je ne vous parle pas d'un sentiment presque général d'indignation contre les oppresseurs des Grecs et leurs suppôts; sentiment, dont l'isolement dans le choc continu des vérités et des mensonges dont on amuse la chrétienté, pourrait bien à la fin être de quelque poids dans la balance.

Je trouverai mes conclusions dans des faits que personne ne conteste.

Il suffira de considérer la position réciproque des intérêts politiques des puissances de l'Europe, pour expliquer les hésitations des cabinets, et pour en prévoir la conséquence définitive.

Un peuple, dont la morale est modelée selon les chances de sa bourse, et avec lequel Dieu seul pourra régler en compte courant, se permet de dire en face des nations civilisées, qu'il sera le régulateur de la paix et de la guerre. Son cabinet est sans doute assez influent pour embrouiller les affaires du continent, et opposer puissance à puissance; mais ses décisions intéressées ne seront pas sans appel.

Il convient à la puissante Russie de trancher ce nœud gordien, son glaive est levé pour venger l'humanité outragée dans ses droits les plus sacrés. Elle frapperait, que la paix de l'Europe n'en serait point troublée.

Les puissances du continent paraissent préparées à cet événement, et ne s'y opposeront pas....

Les conférences d'Hanovre, dit-on, n'ont pas eu le résultat qu'on s'en était promis. On prétend qu'il y était question de décider l'Angleterre à s'unir aux puissances continentales pour un accord d'indemnité en cas de conquête de la Turquie d'Europe. L'Angleterre aurait refusé d'accéder aux arrangements proposés, tandis que le cabinet de Vienne aurait à son tour rejeté des propositions qui ne pouvaient s'accorder avec ses principes politiques et ses véritables intérêts.

PARIS, 9 novembre

S. M. a entendu la messe dans ses appartemens.

Pendant la matinée, le Roi a travaillé avec M. le marquis de Lariston, ministre de sa maison.

A midi, M. le maréchal, major-général de service, a passé en revue les troupes de la garde montante.

Le Roi a été se promener à Vincennes.

Les enfans de France ont été à Bagatelle.

— Il n'y aura pas de séance à la chambre des pairs, avant le 19, jour où commencera le procès de Maziau.

— M. le duc d'Angoulême était parti pour Lille avant la séance royale, comme nous l'avions annoncé, quoique les journaux de Paris aient dit le contraire. Il y aura une entrevue avec le roi d'Angleterre qui sera sous peu à Calais.

— Une députation de la chambre des pairs, ayant à sa tête M. le chancelier, est venue présenter au Roi la réponse au discours de S. M.

— Après les nobles pairs qui ont obtenu la majorité à la chambre des pairs pour faire partie de la commission chargée de la rédaction de la réponse au discours du trône, MM. de Châteaubriant et Talarn ont réuni le plus de suffrages.

— On se rappelle que le sieur Bousquet Deschamps, auteur de divers pamphlets politiques, qui lui attirèrent plusieurs condamnations, se réfugia à Madrid, où il paraît avoir concouru pendant quelque tems à la rédaction d'un journal. On annonce qu'étranger aujourd'hui à la politique, et se trouvant à Barcelone, à l'époque de l'invasion de la fièvre jaune, il y a rendu et rend encore, par son zèle et son activité, de très-grands services, tant à la commission sanitaire qu'aux médecins français qu'un noble dévouement a appelés dans cette malheureuse ville. Il s'était constitué le garde de l'infortuné docteur Mazet, et ne l'a quitté qu'à son dernier soupir. On assure que ce jeune homme, abjurant ses erreurs et les écarts où elles l'avaient entraîné, manifeste le désir ardent de rentrer en France, pour y vivre soumis aux lois. S'il en est ainsi, il faut espérer que sa conduite à Barcelone sera pour lui le premier de ses titres à l'inépuisable clémence du Roi.

— Simon Bolivar, président de la république de Colombia, et général en chef, a adressé, le 25 mai 1821, de son quartier-général, une lettre au congrès général pour le remercier d'avoir acquitté le mandat tiré en son nom pour le service de son armée, et le prier de consacrer à l'acquittement de cette dépense publique les 50,000 piastres de ses appointemens, comme président depuis 1819. « L'objet auquel j'avais destiné, dit-il, le mandat accepté avec tant de confiance par la république et les obligations que j'ai acquittées avec cette somme, m'ont récompensé amplement des droits auxquels je renonce en faveur du trésor public. » Le congrès a accepté avec reconnaissance l'offre de Bolivar, et lui a voté des remerciemens pour une conduite généreuse.

Un officier français, jeune encore, M. Sarrans, forcé de quitter le service, prit, il a deux ans, le parti d'aller s'établir à Lausanne pour y faire des cours de littérature française; ses leçons ont été suivies avec empressement, et quelques Anglais qui y ont assisté l'ont invité à se rendre à Londres pour y développer les richesses de notre littérature. M. Sarrans a accepté les propositions qui lui ont été faites, et il va essayer de faire apprécier dans la patrie de Shakespear les chefs-d'œuvre de Racine

et de Molière. C'est une entreprise véritablement patriotique que nous devons accompagner de nos vœux.

— Une lettre de Malaga, porte :

« On aura sans doute répandu l'alarme en France sur l'épidémie de Malaga. A vous dire vrai, il a pu exister ici quelque germe de cette maladie devenue endémique; mais à ma manière de voir, je pense que la malveillance a fait et occasionné plus de mal qu'il n'y en a en effet. Ce qu'il y a de certain, c'est que la moitié de la population a émigré; que les affaires sont paralysées, et que personne n'est mort de cette maladie. »

— M. de Crussol d'Amboise a porté sa tête sur l'échafaud, le 8 thermidor an II, laissant une succession de la valeur de deux millions. En l'an IV, elle fut recueillie, du côté maternel, par les D.elles Cornillon, reconnues seules et uniques héritières par l'administration départementale de la Seine, à l'aide d'un acte notarié, du 29 thermidor an III (Reçu Bro, notaire, à Paris), et d'un certificat du 25 du même mois, délivré par le conseil municipal de la commune de Montreuil-Beley, et envoyées seules en possession jusqu'en l'an VI, époque où les sieurs Maupetit et Comeau, cultivateurs, ont dirigé contre elles une action en délaissement de partie de cette succession. Les demandeurs et les défendeurs étaient d'accord; les droits des premiers ne furent pas contestés, et le 28 ventose suivant, est intervenu un jugement, d'après la volonté des parties, qui reconnaît les sieurs Comeau et Maupetit héritiers conjointement avec les D.elles Cornillon, reconnues seules et uniques héritières.

On ne peut expliquer cette circonstance bizarre; car dès-lors que les D.elles Cornillon avaient été reconnues seules et uniques héritières, on ne sait pas comment des individus qui n'avaient aucun rapport avec elles, ont été admis à cette succession.

Les héritiers de M. Crussol d'Amboise établissent incontestablement que tous ces biens leur ont été usurpés, sans titres, à l'aide des lois révolutionnaires, par les D.elles Cornillon, les sieurs Comeau et Maupetit, cultivateurs. L'avocat des défendeurs a élevé, par des actes préliminaires, un moyen d'incompétence, non, comme l'ont dit plusieurs journaux, sur ce que le conseil d'état devait seul en connaître, mais sur ce qu'aucun des défendeurs n'est domicilié dans le ressort du tribunal qui est saisi de cette affaire.

C'est M. Grippière, avocat-avoué et juge-suppléant au tribunal de Mantes, qui plaidera pour les demandeurs.

— M. Ravez qui a présidé la chambre des députés pendant la dernière session, est arrivé à Paris; il loge rue Richepanse, n.º 7. On assure qu'il n'habite cette demeure que provisoirement dans l'attente d'une nouvelle nomination à la place qu'il a occupée. S'il n'est point élu, il prendra un hôtel sur le quai des Morfondus. (Cet article est à la lettre.)

— D'après une nouvelle ordonnance, tout élève en droit, étudiant à Paris, doit avoir un correspondant, ou plutôt un répondant établi dans la ville de Paris. Un spéculateur avait vu dans cette ordonnance un moyen infaillible de faire fortune. Il avait fait courir une circulaire qui avertissait que chacun pouvait trouver en lui l'homme exigé par les réglemens. A raison de cinq francs, il répondait de la conduite, des paroles et des écrits de tout étudiant. Il avait déjà fait vingt-deux déclarations au secrétariat de l'Ecole de droit, en qualité de correspondant, quand le trop grand nombre de sa clientèle fit soupçonner ses excès de complaisance pour la jeunesse. Un nouvel arrêté porte que nul ne pourra répondre désormais pour plus de dix étudiants. ... Quelles entraves au commerce!

— L'acteur Perlet qui fait les délices des habitués du Gymnase et la fortune des actionnaires, abandonne enfin ce théâtre. On croit qu'il va prendre un engagement à la Comédie Française, ou au Vaudeville. Un bruit court qu'il part pour Londres; il connaît la vérité de ce refrain :

En France on aime les talens,
Mais on les paie en Angleterre.

— Le Paria, tragédie nouvelle de M. Casimir-Delavigne, auteur des Vêpres siciliennes, doit être bientôt représenté au second Théâtre-Français. Joanny doit, dit-on, remplir le principal rôle. Cet acteur n'a pas cru devoir suivre les conseils des rédacteurs du Courrier des Spectacles, qui l'engageaient à quitter le cothurne pour le brodequin.

Les dilettanti du Théâtre-Royal italien attendent avec impatience un opéra nouveau de Luigi Mosa, intitulé : l'Amor e l'Armi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Les bureaux se sont occupés dans leurs réunions des 6 et 7 novembre, de l'examen des procès-verbaux d'élections et des titres d'éligibilité des membres nouvellement élus. Voici l'ordre dans lequel ce travail a été réparti.

Le 1.º bureau pour les départemens de l'Ain, de l'Arriège et de l'Ardèche; le 2.º, pour ceux de l'Aveyron et du Calvados; le 3.º, pour ceux de la Charente et de la Haute-Garonne; le 4.º, pour ceux du Jura et de Loir-et-Cher; le 5.º, pour ceux de la Loire-Inférieure et de Lot-et-Garonne; le 6.º, pour ceux de la Marne et de la Meurthe; le 7.º, pour ceux du Pas-de-Calais et du Puy-de-Dôme; le 8.º, pour ceux des Pyrénées-Orientales et de Seine-et-Oise; et le 9.º, pour ceux du Var et de l'Yonne.

Il paraît que tous les rapports, excepté celui du second bureau qui s'est encore assemblé aujourd'hui, sont prêts et seront

présentés à la chambre dans sa première séance publique. Il n'y a point d'ordre du jour indiqué pour demain.
L'examen des pouvoirs est le seul travail auquel les bureaux puissent se livrer, jusqu'à ce que la chambre soit définitivement constituée; alors seulement ils pourront se réunir pour nommer les commissions.

COUR D'ASSISES DE PARIS.

(Audience du 8 novembre.)

Affaire des sieurs Barthélemy et Galliot, prévenus d'avoir composé et vendu une brochure séditieuse.

Le sieur Barthélemy, homme de lettres, et le sieur Galliot, libraire, ont été traduits devant la cour d'assises, le premier, comme auteur, le second comme vendeur d'une brochure ayant pour titre: « *Demande de la translation des dépouilles mortelles de l'empereur Napoléon*, par l'auteur de *l'Ombre de Napoléon au conseil des ministres*: et portant sur la couverture un N. couronné. »

La totalité de cette brochure, et notamment deux passages recueillis dans l'arrêt de renvoi, sont signalés comme constituant prévention, 1.° d'avoir commis le délit d'attaque formelle contre l'autorité constitutionnelle du Roi; 2.° d'avoir provoqué les citoyens à s'armer contre l'autorité royale, ladite provocation non suivie d'effet, délit prévu par les art. 1, 2 et 4 de la loi du 17 mai 1819, et par l'article 87 du Code pénal.

Après la lecture de l'acte de renvoi, M. le conseiller Larrieu, président de la cour d'assises, a adressé plusieurs interpellations aux prévenus.

M. le président: Comment avez-vous donné à Bonaparte le titre d'empereur, dont il avait été dépouillé par des traités solennels?

Le sieur Barthélemy: L'abdication de Napoléon lui avait fait perdre le trône de France, mais je ne pense pas qu'il ait pu être dépouillé du titre d'empereur.

D. L'N couronné qui se trouve sur le frontispice de la brochure est un emblème essentiellement séditieux.

R. Il pouvait en être ainsi pendant la vie de Napoléon; mais tous ces emblèmes sont devenus insignifiants depuis sa mort.

D. Votre brochure a été composée dans un esprit de malveillance et de calomnie contre le gouvernement du Roi. (A cette occasion, M. le président cite plusieurs passages de l'écrit inculpé.)

R. Les passages que vous citez ne sont pas consignés dans l'arrêt de renvoi. D'ailleurs je n'ai parlé que des ministres, et je puis prouver tous les faits que j'ai avancés.

A l'égard du sieur Galliot, les débats établissent qu'il n'a fait que vendre la brochure, et qu'il est demeuré tout-à-fait étranger à l'impression.

M. de Vatiménil, avocat-général, a soutenu la prévention. Dans la première partie de son discours, ce magistrat a développé cette pensée, qu'autrefois on connaissait l'hypocrisie de mœurs et de religion, mais qu'on ne connaissait pas, comme aujourd'hui, l'hypocrisie politique.

Ensuite M. l'avocat-général s'est livré tour-à-tour à une discussion profonde des principes du droit public, et à l'examen des divers passages incriminés, pour justifier les deux chefs de prévention.

M^e Carré a ensuite parlé pour le sieur Barthélemy, et M^e Rigal pour le sieur Galliot.

M. l'avocat-général a répliqué. M. le président a fait son résumé. MM. les jurés se sont retirés dans leur chambre; après environ une demi-heure de délibération, M. le chef du jury a déclaré que les prévenus ne sont pas coupables. La cour les a renvoyés de la prévention.

—La cour s'est occupée de l'affaire du sieur Cardet, traître à la barrière du Maine. Un huissier se présente le 25 juillet chez lui pour saisir. M. Cardet demande quelques jours, vu que son père était près d'expirer, l'huissier ne se laisse gagner que par une proposition de vingt francs. Le sieur Cardet survient, refuse de la ratifier, l'huissier veut procéder, le sieur Cardet s'y oppose, le sabre est tiré, le recors seul, malgré la loi qui exige la présence de deux, va chercher la garde, Cardet et sa femme sont arrêtés. M. le procureur-général a fait apercevoir à l'huissier l'inconvenance de sa conduite. Le sieur Cardet et sa femme ont été acquittés.

EXTÉRIEUR.

FRANCFORT, 5 novembre.

Nous apprenons, dit la *Gazette de Nuremberg*, une nouvelle qui sera très-agréable à tous les amis des Grecs opprimés: c'est que depuis peu un des cabinets prépondérans a donné les instructions nécessaires à ses agens diplomatiques résidant près les cours étrangères, pour délivrer des passe-ports à toutes les personnes qui désireraient se rendre sur le théâtre de la guerre entre les Turcs et les Grecs, sans se mêler d'aucune investigation de leurs motifs. Nous avons en outre la satisfaction d'annoncer d'avance que, sous peu, l'on verra dans les rangs des combattans pour la liberté grecque, plusieurs personnes dont les noms sont connus avec gloire dans l'histoire des dernières guerres.

Les dernières lettres de Constantinople confirment celles qui

avaient annoncé des mouvemens hostiles de la Perse contre la Sublime-Porte. Il paraît qu'un des fils du Shah s'est porté sur le pachalik de Bagdad, avec des forces qu'on évalue à 60,000 hommes.

TRIESTE, 21 octobre.

Un capitaine de navire français qui est arrivé hier ici de Smyrne, a rencontré dans les eaux de Zante la flotte turque qui revenait de Patras. Le 9, il avait vu dans les environs d'Avarino deux fortes divisions de la flotte grecque.

AUTRICHE.

VIENNE, 31 octobre.

Nos papiers d'état se soutiennent malgré les bruits de guerre. Ce n'est pas qu'on ne doive douter un instant, qu'autant que cela dépendra de notre gouvernement, la paix ne sera pas rompue. Mais les choses en sont malheureusement venues au point où une médiation devient de plus en plus difficile. L'armement général des Musulmans est hors de doute; la Porte a fait pour cela de tels sacrifices, qu'il est impossible de croire qu'elle n'en veuille retirer l'avantage du maintien de son indépendance politique.

D'un autre côté, l'empereur Alexandre ne voudra rien rabattre de ses prétentions et du droit de patronage qu'il est depuis long-temps en possession d'exercer sur les Grecs. Dans cet état des choses, quelle est la puissance assez imposante pour leur faire tomber les armes des mains?

Le commerce de notre place affecté de l'assurance parce que le gouvernement en montre beaucoup; mais cette assurance n'est pas aussi grande qu'on le pense, et celles de nos maisons qui ont de grands intérêts dans les places du Levant, n'ont pas attendu jusqu'à ce jour pour mettre ordre à leurs affaires.

Hier, 30 octobre, notre cours sur Augsbourg a été coté à 249 7/8. Les actions de la banque sont à 622 3/4 argent courant.

ILES IONIENNES.

ZANTE, le 28 septembre.

La flotte turque arrivée à Patras a débarqué les troupes qu'elle avait à bord, au nombre de 6 à 7000 hommes. Ces troupes, réunies à celles de la forteresse de Patras, ont fait une sortie contre les assiégeans. Les Grecs, qui avaient pris le parti d'éviter la première impétuosité des troupes musulmanes, qui est toujours dangereuse, se sont retirés d'abord dans leurs retranchemens; mais voyant ensuite la mauvaise tenue de ces troupes, ils sont venus à la charge et les ont repoussées l'espace d'environ trois lieues, jusqu'aux murs de Patras, où ils les ont bloquées de nouveau. Ces troupes, la plupart asiatiques, se trouvent tout-à-fait désorientées dans un pays où l'on ne trouve pas les plaines unies et l'égalité des sites de l'Asie. La forteresse de Lépaton était étroitement bloquée et menacée d'être prise d'assaut par Macrys, un des chefs des troupes Etoliennes; ce qui a nécessité la présence de Jousouf-Pacha, qui s'y est dirigé par mer avec une partie de ses troupes.

Tout le pays situé entre l'isthme de Corinthe et les Thermopyles, est hors d'inquiétude depuis la défaite d'Omer-Vrione, pacha de Delvino, qui, après avoir traversé la Livadie, se dirigeait sur l'isthme, à la tête de douze mille Albanais, la plupart Guégas. Rencontrée par Odyssée, son armée a été battue à plusieurs reprises, et enfin détruite.

Quant à la Thessalie, voici ce que nous en savons: Quelques tems après le départ d'Omer-Vrione, Chousrid-Pacha, généralissime des troupes ottomanes, avait expédié contre les Thessaliens Mahmud (Mehemed-Pacha). Celui-ci se dirigea d'abord sur la Magnésie, où il fut reçu avec des preuves de soumission par les paisibles habitans de Macriniza, première ville de ce caanton; mais ce féroce pacha, en récompense de cette soumission, ordonna le lendemain le pillage à ses troupes, fit ensuite brûler la ville et traîner en esclavage tous les habitans qu'on put saisir. Cinquante de ces innocentes victimes ont été massacrées à Janina, par ordre de Chousrid-Pacha, le même jour qu'elles y étaient arrivées. Le jour qui suivit l'incendie de la ville, l'archimandrite Anthime-Gazès et Basdekis, chef des troupes de Magnésie, attaquèrent les Turcs, baignés dans le sang innocent, les mirent en déroute complète, et les poursuivirent jusqu'à Larise. Les troupes grecques ont opéré ensuite leur jonction avec les troupes d'Agrapha qui venaient de réduire Triccala; mais ces nouvelles ne vont que jusqu'à la fin d'août. Depuis, la seule nouvelle positive que nous ayons, c'est qu'Odyssée a quitté la Phocide, et s'est porté en Thessalie pour se réunir aux troupes du pays.

La partie de la Macédoine, depuis les frontières méridionales jusqu'à la ville de Verria, près de l'Axius, est au pouvoir des trois chefs grecs Anastase (Tassios), Nicolas et Jannos; ils occupent particulièrement les passages très-avantageux de Xérolibadon sur la Piérie, de Servia qui conduit en Thessalie, et des environs de Mavron-Oros qui conduit en Epire, et les villes de Blaze et de Clisura.

Deux bâtimens arrivés de Salonique nous ont apporté les nouvelles suivantes: Le pacha de cette ville, après les trois premières attaques qu'il avait faites contre Cassandra, et dans lesquelles il avait été continuellement repoussé avec perte, a fait un appel à tous les musulmans de la Macédoine; en effet, des renforts assez nombreux lui sont arrivés de Serhès, de Drama et

d'autres points. Les Grecs, de leur côté, ont reçu, entre autres secours, 4000 Thessaliens, avec lesquels l'archimandrite Anthime-Gazès y a passé par mer de Lithochoron, ville située près de Catérine. Le combat a eu lieu le 9 septembre; les Turcs ont été battus; ils ont perdu beaucoup de monde, et parmi les nombreux prisonniers, on a trouvé quatre beys de Salonique. A la rentrée des Turcs dans cette ville, les négocians retenus depuis long-tems en prison furent massacrés, et la populace avait commencé à faire main-basse sur les Grecs qu'elle rencontrait dans les rues, lorsqu'un prisonnier ture, envoyé par les Grecs de Cassandra, arriva avec des lettres, dans lesquelles les quatre beys prisonniers suppliaient le pacha de ne pas faire le moindre mal aux Grecs de Salonique, parce que ceux de Cassandra exerceraient des représailles sur leurs propres personnes et sur les autres prisonniers musulmans; ce qui fit suspendre les massacres.

Des lettres particulières annoncent la mort de Bekir-Pacha, et la défaite de 4000 Turcs qui avaient voulu traverser la Thessalie. C'est à Platamona qu'il a été arrêté dans sa marche, et que son armée a été partie taillée en pièces, et partie faite prisonnière après la mort de son chef.

Notre gouvernement redouble de sévérité contre tout ce qui pourrait être favorable aux Grecs. Ces jours-ci, l'archevêque de Rogous, Macarius, a été arrêté dans l'île voisine de Céphalonie; il est natif de cette île, de la famille de Tupalde, une des plus distinguées du pays; on lui reproche de s'être trop prononcé en faveur des Grecs, et il va être conduit à Corfou.

LITTÉRATURE.

SUR BOURDALOUE ET MASSILLON.

Au moment où l'on annonce une nouvelle publication des œuvres d'un éloquent écrivain, il nous a paru convenable de publier les remarques suivantes :



Lorsqu'un des plus savans évêques de France prêchait d'une manière si extraordinaire, Bourdaloue professait la rhétorique, la philosophie et la théologie, dans un collège de province, et vingt ans devaient à peine s'écouler avant qu'il étonnât son siècle par la sagesse, la force et l'éloquence de ses discours.

Bourdaloue, né en 1652, commença à prêcher en 1666, la même année que mourut la reine Anne d'Autriche. Les grands succès qu'il obtint en province engagèrent ses supérieurs à le faire partir pour la capitale, où sa renommée l'avait déjà précédé. Il prêcha avec un éclat extraordinaire dans l'église de la maison professe. Une foule prodigieuse accourut pour l'entendre et bientôt son auditoire se composa de tout ce qu'il y avait de plus distingué à la cour et à la ville. Il prêcha ensuite devant Louis XIV en 1670 et de cette époque jusqu'en 1695, il fut redemandé dix fois; chose d'autant plus étonnante que le même orateur était rarement appelé trois fois à la cour.

La supériorité de Bourdaloue dans l'éloquence de la chaire était si bien établie que tous les auteurs contemporains en font l'éloge, et que de son tems il fut surnommé le *prédicateur des rois*, et le *rot des prédicateurs*.

Je me suis étendu sur Bourdaloue parce qu'il ne trouva point les règles établies; on les fit, ou du moins on les a faites d'après lui; car en tout genre de littérature, les modèles ont commencé, et les préceptes ont suivi.

Dans son éloge de Massillon, d'Alembert a dit: « La plus grande gloire de Bourdaloue est que la supériorité de Massillon soit encore disputée. » Et en effet, tous deux également versés dans l'intelligence des livres saints, dans l'étude des pères, dans la connaissance du cœur humain, c'est à ces trois sources qu'ils ont puisé l'abondance et la solidité de leurs preuves. D'une vérité établie naît une foule d'autres vérités qui se soutiennent ensemble et se fortifient mutuellement. Ils éclairent quand ils discutent; et quand ils raisonnent ils prouvent.

On a souvent comparé Bourdaloue et Massillon, mais quelques rapports que puissent avoir entr'eux deux grands orateurs, par la force de leur talent, l'étendue de leurs connaissances, ils ont chacun un caractère propre, distinctif, original, qui empêche de les confondre, et rendrait une comparaison entr'eux tout-à-fait inutile. Ce que Massillon dut au sentiment, Bourdaloue le dut à la force de son génie; on a dit que l'un prêcha pour les hommes d'un siècle vigoureux, l'autre pour les hommes d'un siècle efféminé; il est certain que les contemporains de Massillon ne lui assignèrent que la seconde place.

Massillon avait entendu Bourdaloue, et personne ne l'admirait plus que lui. Il prit une marche différente; celle que lui prescrivait la nature même de son talent. Massillon s'attacha à triompher de l'esprit, en subjuguant le cœur; Bourdaloue était arrivé au même but par des moyens différens, par une voie plus élevée.

Après avoir reconnu les différens genres de mérite qu'on trouve dans les deux orateurs on ne peut s'empêcher de dire: Voilà donc jusqu'où le génie peut s'élever, quand il est soutenu par le travail! Leur éloquence est celle des Chrysostôme et des Augustin; ils s'expriment avec force sur la morale, avec netteté sur les mystères, avec dignité sur les panégyriques, avec sentiment et avec art dans les oraisons funèbres. Ils s'étaient formés par un long silence au grand art de parler, et ils savaient se mettre à la portée de tous les hommes qu'ils avaient ainsi observés et étudiés; tel fut le secret de Corneille, de Fénelon, de Racine et de nos plus grands écrivains.

Bourdaloue, Massillon et Bossuet sont les plus parfaits modèles de cette éloquence forte, convaincante et rapide, qui entraîne l'esprit et triomphe de la résistance. Les sermons de Bossuet ne sont pas aussi méthodiques que ceux de ses deux rivaux. En les comparant ensemble, Bourdaloue l'emporte facilement, et Massillon le suit de près. Bossuet ne pourrait avoir l'avantage du parallèle que dans les traits détachés: c'est là, que son élévation paraît hors de toute mesure. Ce sont ces mouvemens soudains, impétueux, extraordinaires, qui faisaient dire à M. de Sévigné: Bossuet se bat à outrance; tous ses sermons sont des combats à mort. Si Bourdaloue et Massillon l'emportaient comme prédicateurs sur l'aigle de Meaux, combien celui-ci leur était supérieur dans l'oraison funèbre!

L'année 1704 fut remarquable par la perte de Mascaron, de Bossuet et de Bourdaloue. Ces deux derniers descendirent dans la tombe, vingt jours l'un après l'autre. Ainsi, la France, la religion et les lettres perdirent à la même époque, la même année, et presque le même mois, les deux plus grands orateurs de la chaire chrétienne, qui n'avaient point eu de modèles, et qui sont destinés à en servir toujours.

S.

DES FIGURES. -- I.^{er} ARTICLE.

Un vieil adage nous dit que la figure est souvent trompeuse; les proverbes sont le résultat d'une longue expérience, et il faut y croire, fussent-ils même triviaux. Ce sont des propositions dont on n'est pas obligé de fournir la preuve.

La figure s'épanouit, s'allonge, se rembrunit selon les sensations qu'on éprouve. Il y a des figures à caractère, des figures nobles et ignobles, des figures distinguées, des figures communes, des figures fines, des figures douces, de dures, d'insolentes, d'indéchiffrables, des figures à chiquenaudes et à nasardes, des figures présomptueuses, des figures spirituelles, des figures d'Ane.

Il n'est pas sûr d'employer indifféremment toutes les figures de rhétorique; la moindre mal-adresse à cet égard vous conduit elle devant un tribunal de police correctionnelle, vous ne tardez pas à faire connaissance avec la figure d'un geolier. Cependant l'allégorie offre moins de danger, devant le jury, par le tems où nous vivons; mais malheur à l'écrivain qui se livrerait à l'hypotypose! Quelques journalistes à tant par ligne se jettent avec fureur dans l'hyperbole; alors celle-ci prend le caractère de l'antiphrase aux yeux des gens sensés: ils osent même le dire, L'abbé R..... s'en irrite, sa figure se décompose, elle est convulsée; c'est la figure d'un énergumène. Dans son effroyable transport, le révérend père entrecoupe, contracte et avale ses expressions; il donne à corps-perdu dans la crasse: il est là dans son élément.

Ce fut une figure, mais une figure de géométrie, qui causa la mort d'Archimède: on sait qu'à la prise de Syracuse, Marcellus avait donné ordre de l'épargner, quoique pendant trois ans que dura le siège, ce fameux géomètre eût fort mal mené les Romains. Archimède, trop occupé d'une figure qu'il traçait dans la poussière, ne s'aperçut pas que l'ennemi était maître de la ville; il ne répondit pas au soldat qui lui demandait son nom et en fut tué.

Si certain ambassadeur chrétien eut, il y a quelques mois, circonscrit le Grand-Turc dans la même figure que Popilius traça jadis avec sa baguette autour d'Antiochus, et eut comme lui, exigé un *ultimatum*, avant que Sa Hautesse ne sortit de ce cercle, il est probable que plusieurs milliers de Grecs, massacrés maintenant, eussent dû leur salut à une figure de géométrie et à la baguette de l'ambassadeur. Cette baguette là eut été bien autrement merveilleuse que celle de M. le Lenormand.

(La suite à un autre numéro.)

SPECTACLES du 12 novembre.

GRAND THEATRE. — Le Faux Bonhomme. — La Fête du Village voisin.
THEATRE DES CELESTINS — Le Petit Chaperon rouge. — Sydonie ou la famille de Meindorff.

EFFETS PUBLICS du 9 novembre 1821.

Cinq pour cent cons. Jouis. du 22 Sept. 1821. — 89 f. 50 c. 60 c. 65c. 70c. 75c. 80c. 75c. 70c. 65c. 89f. 70c. 65c. 70c.
Reconn. de liq. au p. j. du 22 Sept. 1821. — 99 f. 50c. 40c. 30c. 40c.
Act. de la Banq. de Fr. J. du 1.^{er} juillet 1821. — 1595 f.
Obl. de la ville de Paris. Jouis. de Oct. 1821. — 1257 f. 50c.